

Barbâtre, le 3 juillet 2018

Le Maire de BARBATRE

A

Monsieur le Directeur
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Unité départementale de l'Architecture et du
Patrimoine de la Vendée
31, rue Delille
CS 70759
85018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

OBJET : Délimitation des périmètres de protection des abords des moulins à vents de Barbâtre

LRAR

Monsieur le Directeur,

L'architecte des Bâtiments de France avait soumis à la commune de Barbâtre, par courrier en date du 4 juillet 2017, une proposition de modification du périmètre de protection des abords du Moulin de la Plaine, du Moulin de la Fosse et du Moulin Vieux de La Frandière, au titre des monuments historiques inscrits. Par délibération du 26 septembre 2017 le Conseil municipal de Barbâtre avait donné un avis favorable à cette proposition.

Une première enquête publique ayant eu lieu en 2017 pour le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), à laquelle le projet de délimitation des abords des moulins de Barbâtre avait été associé. Cette première enquête avait fait l'objet d'un avis défavorable de la part des services de l'Etat. A la suite de ce rejet, le Conseil municipal ayant validé un nouveau projet de PLU, une enquête publique va s'ouvrir à compter du mois d'octobre 2018.

Le projet de délimitation des périmètres de protection des abords des moulins à vents de Barbâtre s'inscrit dans ce nouveau projet de PLU. C'est pourquoi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir intégrer le projet de périmètre délimité à l'enquête publique du PLU de Barbâtre.

Dans l'attente de la suite qui sera donnée à ce dossier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Louis GIBIER



PJ : - Délibération CM du 26/09/2017
- Délibération CM du 06/06/2018

Copie adressé au Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Vendée